



SPRAY NETTOYANT RAPIDE A FONCTION DESINFECTANTE

- Large spectre d'activité désinfectante
- Non caustique : sans soude, ni potasse caustique
- Pénétrant, basse tension superficielle
- Hygiène des surfaces
- FONCTIONS : bactéricide, fongicide, levuricide et virucide
- N'altère pas les matières plastiques, ni les métaux ou matériaux de mobilier usuels



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	Liquide	pH pur	9,75 – 10,25
MASSE VOLUMIQUE	1000 g/l +/- 20 g/l	COULEUR	Incolore
RÉACTION CHIMIQUE	Alcalin faible	ODEUR	Fraicheur marine
INFLAMMABILITE	Non combustible	T.SUPERF.	25 mN/m
IONOGÉNÉITÉ	Cationique	Viscosité	4,50 CP S61 100 spm
ASPECT	Limpide	Stabilité	2 ans

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Permet de désinfecter des supports, revêtements, surfaces non lessivables ou ne pouvant être désinfectées par immersion, trempage, etc...

Présente un large spectre d'activité de désinfection contrôlé selon normes européennes suivantes :

	Norme		Germes tests
Efficacité bactéricide	EN 1276	1 et 5 min (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i> <i>Escherichia coli</i>
	EN 13697 : 2015	1 min (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i> <i>Escherichia coli</i>
	EN 13697 : 2015	5 min (condition de saleté)	<i>Listeria monocytogenes</i> <i>Salmonella Typhimurium</i>
	EN 13727	1 min (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i>
	EN 16615	1 à 5 min (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> <i>Staphylococcus aureus</i> <i>Enterococcus hirae</i>
Efficacité Fongicide	EN 1650	15 min (condition de saleté)	<i>Aspergillus brasiliensis</i> <i>Candida albicans</i>
	EN 13697 : 2015	15 min (condition de saleté)	<i>Aspergillus brasiliensis</i> <i>Candida albicans</i>
Efficacité Levuricide	EN 1650	1 min (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i>
	EN 13624	1 min (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i>
	EN 16615	1 à 5 min (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i>
Efficacité virucide	EN 14476	1 min (condition de saleté)	<i>Virus de la vaccine Ankara</i> Activité virucide contre tous les virus enveloppés

Limite les risques de propagation microbienne entre les surfaces utilisées en commun

Supports / Utilisations	Utilisateurs
matériels utilisés en commun : <i>bottes, casques, chaussures, gants, tenues de travail, téléphone, poignées de porte, chariot de transport, brancard de transfert, ...</i>	Centre médicaux ou de soins Hôpitaux, Maisons de retraite
matériels d'évacuation sanitaires – ambulances, VSAB	Centre de secours
Dojos, salles de fitness	Crèches / Ecoles
caissons véhicules et locaux funéraires	Salles de sport
gaines de climatisation, Humidificateurs d'air, déflecteur de clim, enceintes climatisées, véhicules	Salles de jeux
Vitrines, Présentoirs, Mobilier de laboratoire	Cliniques vétérinaires
	Collectivités
	Bureaux ...



MODES ET DOSES D'EMPLOI

PRET A L'EMPLOI

UTILISATION EN DESINFECTANT EN DISPERSA DIRIGE SUR SURFACES PRE-NETTOYEES :

s'utilise en Spray de contact par pulvérisation à l'aide de flacon + gâchette ou appareil de pulvérisation à pression préalable. Afin d'assurer une efficacité optimum de désinfection du support, notamment dans le cas de support poreux, assurer un temps de contact du produit avec la surface à traiter, d'une dizaine de minutes. Essuyer à l'aide d'une lingette à usage unique.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de fonctions salines et tensioactives favorisant l'étalement et la pénétration des substrats, chlorure d'ammonium quaternaire.

RECOMMANDATIONS

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Utilisations réservées aux professionnels

Usage biocide TP 2

CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM

7173-51-5

3 g/kg

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».
Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau. La durée d'action est de plusieurs heures. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau.

Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

NIL

USINE MICHEL

**Sarl au capital de 8000€
890 Rte de Carpentras
Tél : 04.90.20.10.77.**

**R.C. 451.822.837.
84740 VELLERON
nil.usine2@free.fr**

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.